



**COLLECTIVITÉS,
VALORISEZ
FINANCIÈREMENT VOS
TRAVAUX D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE AVEC L'ALEC
DU PAYS DE RENNES !**



ÉNERGIE ET CLIMAT : AGIR ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN !

QUELQUES REPÈRES

Instauré dans le cadre de la loi POPE (Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique) du 13 juillet 2005, le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie permet aux particuliers, entreprises et collectivités de valoriser financièrement des travaux d'économies d'énergie.

Après avoir accompagné individuellement et ponctuellement quelques collectivités dans le montage de dossiers CEE sur la période 2006-2012, l'ALEC organise un dispositif de mutualisation à l'échelle du Pays de Rennes depuis 2013.

LE DISPOSITIF EN 2021-2023

Depuis 2018, la Région met à disposition un outil informatique facilitant le montage des dossiers et propose un regroupement à l'échelle de la Bretagne permettant d'atteindre les seuils réglementaires pour le dépôt de demandes de CEE.

À l'aide de celui-ci, l'ALEC renouvelle son accompagnement aux collectivités pour valoriser financièrement vos travaux d'économies d'énergie sur la période 2021-2023.

COMMENT ÇA MARCHE ?



L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ALEC

- 1 Identification des travaux éligibles et vérification des critères techniques **en amont** des travaux
- 2 Préparation des attestations sur l'honneur à signer par les entreprises et la commune
- 3 Préparation et montage des dossiers administratifs
- 4 Dépôt des dossiers sur l'outil régional
- 5 Relation / suivi des dossiers en lien avec la Région Bretagne
- 6 Vente des CEE puis reversement des gains aux communes, après déduction des frais de gestion de l'ALEC

207 OPÉRATIONS ÉLIGIBLES



Tous types de travaux d'économies d'énergie : isolation, remplacement de menuiseries, de systèmes d'éclairage intérieur ou extérieur, installation de systèmes de ventilation, remplacement de chaudières ou de systèmes de régulation, etc.

⚠ Certaines informations techniques doivent apparaître sur les factures des travaux, contactez l'ALEC pour obtenir plus de renseignements.

CHIFFRES-CLÉS 2013-2020

- 42 communes participantes
 - 347 opérations valorisées (134 774 098 kWh cumac*), dont :
 - 3 950 points lumineux renouvelés
 - 29 000 m² de parois isolées
 - 2 100 m² de menuiseries remplacées
 - 81 chaufferies renouvelées
 - 625 000 € valorisés financièrement
 - 5 900 000 kWh/an économisés
- soit environ 700 000 €/an équivalent à la consommation annuelle d'énergie du patrimoine communal d'une commune de 17 000 habitants

*CUMAC = CUMulé et ACTualisé. Les kilowattheure cumac correspondent à l'énergie économisée sur la durée de vie de l'équipement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La valorisation des CEE auprès des collectivités a permis à l'ALEC de construire un observatoire dynamique des travaux d'économies d'énergie réalisés. Cet outil permet de visualiser les types de travaux réalisés dans chaque commune ainsi que les économies d'énergie engendrées. Rendez-vous sur : www.alec-rennes.org

TÉMOIGNAGE

Comment l'ALEC vous a-t-elle accompagnée dans ce dispositif ?

Nous avons été accompagnés tout au long du montage du dossier. Tout d'abord, l'ALEC a vérifié l'éligibilité des travaux prévus et le respect des critères techniques imposés par la réglementation du dispositif. Après les travaux, nous avons fait signer à l'entreprise une attestation préparée par l'ALEC puis nous avons transmis les différents justificatifs nécessaires pour le dossier (devis signés, facture, certification de l'isolant, etc). Le montage administratif s'est déroulé facilement grâce à l'appui de l'ALEC.

Quels ont été les travaux concernés ?

L'opération valorisée concernait les travaux d'isolation du plancher bas de la mairie donnant sur un sous-sol non chauffé (environ 150 m²). La facture des travaux s'élevait à près de 6 800 € HT. Environ 1 an après les travaux, nous avons bénéficié de 2 440 € grâce aux CEE, soit environ 35 % du montant des travaux.

Quel bilan en tirez-vous ?

L'accompagnement de l'ALEC nous a permis de comprendre l'intérêt du dispositif qui nous paraissait plutôt complexe au départ. Le dispositif CEE demande une certaine technicité, difficile à appréhender pour une petite commune comme la nôtre. Grâce à l'ALEC, la commune a ainsi pu bénéficier du dispositif CEE pour ces travaux.

M. Lebreton, Maire de Saint-Symphorien

CONTACTEZ-NOUS !

Vérifiez l'éligibilité de vos travaux avec votre conseiller CEP.

Pour toute question relative à ce dispositif, vous pouvez joindre :
Fabien Pottier - fabien.pottier@alec-rennes.org - 02.99.35.23.54